



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-117

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2025

Sommaire

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre Université Paris Cité /

75-2025-02-11-00011 - Arrêté AP-HP.Centre 2025-003_Composition du Comité Social d'Établissement Local^{??} du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre Université Paris Cité (6 pages)

Page 3

Préfecture de Police /

75-2025-02-17-00008 - Arrêté inter-préfectoral n°2025-0223^{??} modifiant l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024 portant nomination au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (2 pages)

Page 10

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-02-24-00006 - Arrêté n° 2025-00244 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement^{??} (1 page)

Page 13

75-2025-02-24-00007 - Arrêté n° 2025-00245 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 15

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre
Université Paris Cité

75-2025-02-11-00011

Arrêté AP-HP.Centre 2025-003_Composition du
Comité Social d'Établissement Local
du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre
Université Paris Cité

Composition du Comité Social d'Établissement Local du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre Université Paris Cité

ARRÊTÉ 2025 – 003

LE DIRECTEUR DU GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE AP-HP.CENTRE-UNIVERSITE PARIS CITE :

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, des établissements sociaux, des établissements médico-sociaux et des groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public ;

Vu le décret n°2022-858 du 7 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'établissement locaux de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et des Hospices civils de Lyon ;

Vu le procès-verbal relatif aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu les listes présentées par les organisations syndicales pour le renouvellement des représentants du personnel au comité social d'établissement local à l'occasion des élections professionnelles du 5 au 8 décembre 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La répartition des sièges au sein du Comité Social d'Établissement Local du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre Université Paris Cité est fixée comme suit :

15 sièges à pourvoir :

Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs
12 538	2 934	2880	54

Nombre de voix par organisation syndicale :

CFDT	377	voix (13%)
CFTC	88	voix (3%)
FO	360	voix (13%)
SUD-SANTE	900	voix (31%)
UNSA-SANTE	88	voix (3%)
USAP CGT	1 067	voix (37%)

Répartition des sièges par organisation syndicale :

USAP CGT	6 sièges
SUD-SANTE	5 sièges
CFDT	2 sièges
FO	2 sièges

ARTICLE 2 :

Ont été élus représentants titulaires et suppléants du personnel au comité social d'établissement local :

Représentants titulaires CFDT :

HENRARD Laurence (NCK)
DESMETTRE Josiane (VAUGIRARD)

Représentants suppléants CFDT :

MARTINEZ PARRA Rodrigo (HTD)
PEDES Pasquale (NCK)

Représentants titulaires FO AP-HP :

JARVIS Ghislaine (VAUGIRARD)
ALIDJRA Idriss (HTD)

Représentants suppléants FO AP-HP :

FRISSON Sébastien (BROCA)
N'DIAYE Micael (CCH)

Représentants titulaires SUD SANTE :

BOQUET Stanislas (CCH)
GHOZLANI Karima (CCL)
RIVIERE Louis (NCK)
PASCAL Elodie (NCK)
ALIBAR Benjamin (HEGP)

Représentants suppléants SUD SANTE :

PEFOURQUE Jérôme (CCL)
MONDINE Maria (CCH)
POPULO Wilfried (CCH)
VERGNE Laurence (HEGP)
SETZE Manuel (BRC)

Représentants titulaires USAP-CGT :

VEGA Aglavene (CCH)
POKOUDIBY Marie-Rita (NCK)
BELARBI Fatma (HEGP)
GUENIFFEY Bruno (BROCA)
REMBERT Nicolas (CCH)
MATUSZCZAK Carole (HTD)

Représentants suppléants USAP-CGT :

KORCHI Rokaya (NCK)
BARTHE Laetitia (HEGP)
DAHURON Olivier (BROCA)
YAZI Tayakout (CCH)
LEMARCHAND Frédéric (NCK)
DOUCOURE Hatoumata (HEGP)

ARTICLE 3 :

La répartition des sièges au sein des formations spécialisées locales du GHU AP-HP. Centre-Université Paris Cité est fixée comme suit :

Pour Necker, Cochin et l'HEGP :

- 9 sièges pour les représentants des personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes désignés par les organisations syndicales.
- 2 sièges pour les représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes désignés en son sein par la commission médicale d'établissement.

Pour Broca et Corentin Celton:

- 6 sièges pour les représentants des personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes désignés par les organisations syndicales.
- 1 siège pour les représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes désignés en son sein par la commission médicale d'établissement.

Pour Hôtel Dieu et Vaugirard :

- 4 sièges pour les représentants des personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes désignés par les organisations syndicales.
- 1 siège pour les représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes désignés en son sein par la commission médicale d'établissement.

ARTICLE 4 :

Ont été élus représentants titulaires et suppléants du personnel aux formations spécialisées locale, non médecins, non pharmaciens et non odontologistes :

Pour la formation Spécialisée de Necker :

Représentants titulaires CFDT :

HENRARD Laurence (NCK)

Représentants titulaires FO AP-HP :

ALIDJRA Idriss (HTD)

Représentants titulaires SUD SANTE :

RIVIERE Louis (NCK)
PASCAL Elodie (NCK)
SETZE Manuel (BRC)

Représentants titulaires USAP-CGT :

POKOUDIBY Marie-Rita (NCK)
KORCHI Rokaya (NCK)
LEMARCHAND Frédéric (NCK)
GUENIFFEY Bruno (BROCA)

Représentants suppléants CFDT :

PEDES Pasquale (NCK)

Représentants suppléants FO AP-HP

GREMMO Stephan (NCK)

Représentants suppléants SUD SANTE :

LEBEAU Catherine (NCK)
LAVERNHE Carole (NCK)
PALOMARES Sandrine (NCK)

Représentants suppléants USAP-CGT :

LEKCHINI Félix (NCK)
CHALCOL Cynthia (NCK)
GENDRE Alexandra (NCK)
BERNARI Marie-Aimée (NCK)

Pour la formation Spécialisée de Cochin:

Représentants titulaires CFDT :

MARTINEZ PARRA Rodrigo (HTD)

Représentants titulaires FO AP-HP :

N'DIAYE Micael (CCH)

Représentants titulaires SUD SANTE :

POPULO Wilfried (CCH)
BOQUET Stanislas (CCH)
MONDINE Maria (CCH)

Représentants titulaires USAP-CGT :

VEGA Aglavene (CCH)
REMBERT Nicolas (CCH)
LEMARCHAND Frédéric (NCK)
YAZI Tayakout (CCH)

Représentants suppléants CFDT :

RODIER Claudia (CCH)

Représentants suppléants FO AP-HP

DAMOUR Karine (CCH)

Représentants suppléants SUD SANTE :

KOZUSNIK Béatrice (CCH)
DIABIRA Dianeba (CCH)
BIDEAU Vanessa (CCH)

Représentants suppléants USAP-CGT :

ALLIROL Dominique (CCH)
ROZO Jean Jacques (CCH)
KANOUTE Dialifily (CCH)
PIERRE LOUIS Cédric (CCH)

Pour la formation Spécialisée de l'HEGP:

Représentants titulaires CFDT :

DESMETTRE Josiane (VAUGIRARD)

Représentants titulaires FO AP-HP :

N'DIAYE Micael (CCH)

Représentants suppléants CFDT :

TIRSI Habiba (HEGP)

Représentants suppléants FO AP-HP

EL HARIB Nadia (HEGP)

Représentants titulaires SUD SANTE :

VERGNE Laurence (HEGP)
ALIBAR Benjamin (HEGP)
POPULO Wilfried (CCH)

Représentants suppléants SUD SANTE :

ALBERI Marilène (HEGP)
CORBIN Nadège (HEGP)

Représentants titulaires USAP-CGT :

BARTHE Laetitia (HEGP)
BELARBI Fatma (HEGP)
VEGA Aglavene (CCH)
MATUSZCZAK Carole (HTD)

Représentants suppléants USAP-CGT :

GODFROY Anna (HEGP)
BARRET Ingrid (HEGP)
FELICE Christian (HEGP)
PETIT Maxence (HEGP)

Pour la formation Spécialisée de Broca :

Représentants titulaires CFDT :

MARTINEZ PARRA Rodrigo (HTD)

Représentants suppléants CFDT :

Représentants titulaires FO AP-HP :

FRISSON Sébastien (BROCA)

Représentants suppléants FO AP-HP

VOLTIGEUR Laure (BROCA)

Représentants titulaires SUD SANTE :

GHOZLANI Karima (CCL)
BOQUET Stanislas (CCH)

Représentants suppléants SUD SANTE :

SETZE Manuel (BROCA)
LEBOVITCH Olivier (BROCA)

Représentants titulaires USAP-CGT :

GUENIFFEY Bruno (BROCA)
DAHURON Olivier (BROCA)

Représentants suppléants USAP-CGT :

FERRANDES Herminia (BROCA)
VIRGINIUS Danièle (BROCA)

Pour la formation Spécialisée de Corentin Celton:

Représentants titulaires CFDT :

DESMETTRE Josiane (VAUGIRARD)

Représentants suppléants CFDT :

BAKAYOKO Corinne (CCL)

Représentants titulaires FO AP-HP :

JARVIS Ghislaine (VAUGIRARD)

Représentants suppléants FO AP-HP

BOLOSIER Thierry (CCL)

Représentants titulaires SUD SANTE :

GHOZLANI Karima (CCL)
PEFOURQUE Jérôme (CCL)

Représentants suppléants SUD SANTE :

Muriel BAZABAS (CCL)
Hervé GIR (CCL)

Représentants titulaires USAP-CGT :

BELARBI Fatma (HEGP)

Représentants suppléants USAP-CGT :

VALMY Carole (CCL)
JAMELOT Joran (CCL)

Pour la formation Spécialisée de l'Hôtel Dieu:

Représentants titulaires SUD SANTE :

MONDINE Maria (CCH)
RIVIERE Louis (NCK)

Représentants suppléants SUD SANTE :

Représentants titulaires USAP-CGT :

MATUSZCZAK Carole (HTD)
REMBERT Nicolas (CCH)

Représentants suppléants USAP-CGT :

FREMIOT David (HTD)
FISTON Gaby (HTD)

Pour la formation Spécialisée de Vaugirard:

Représentants titulaires SUD SANTE :

GHOZLANI Karima (CCL)
PEFOURQUE Jérôme (CCL)

Représentants titulaires USAP-CGT :

BARTHE Laetitia (HEGP)
BELARBI Fatma (HEGP)

Représentants suppléants SUD SANTE :

MARTINE Carine (VAUGIRARD)
RAMON Valérie (VAUGIRARD)

Représentants suppléants USAP-CGT :

PASQUALINI Aicha (VAUGIRARD)

ARTICLE 5 :

Ont été désigné en son sein par la commission médicale d'établissement en qualité de représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes aux formations spécialisées locales des sites du GHU AP-HP. Centre-Université Paris Cité :

Pour la formation Spécialisée de Necker :

Représentant titulaire :

FRANGE Pierre
CHARBIT Marina

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de Cochin:

Représentants titulaires :

GOFFINET François
LEFEVRE Hervé

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de l'HEGP:

Représentants titulaires :

CELLIER Christophe
ESTEPHAN Georges

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de Broca :

Représentants titulaires :

HANON Olivier

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de Coeurin Celton:

Représentant titulaire :

LEGENDRE Cécile

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de l'Hôtel Dieu:

Représentant titulaire :

BLACHER Jacques

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de Vaugirard:

Représentant titulaire :

ORVOEN Galdric

Représentants suppléants

ARTICLE 6 :

Le Directeur général et la Directrice des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Centre Université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Annule et remplace l'arrêté 2025 - 001

Fait à Paris, le 11 février 2025

SIGNE

Didier FRANDJI
Directeur du GHU
AP-HP. Centre-Université Paris Cité

Préfecture de Police

75-2025-02-17-00008

Arrêté inter-préfectoral n°2025-0223
modifiant l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219
du 29 août 2024 portant nomination au sein du
conseil départemental de l'environnement et
des risques sanitaires et technologiques de Paris

Paris, le 17 février 2025

ARRETE INTER-PREFECTORAL N°2025-0223
modifiant l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024
portant nomination au sein du conseil départemental
de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et le Préfet de Police,
Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024, portant nomination au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) de Paris ;

VU le courrier de Monsieur Philippe SERVALLI, président de la Fédération Française du Bâtiment Grand Paris Ile-de-France (FFB), en date du 4 février 2025, désignant un nouveau membre représentant la FFB au sein du CoDERST, au titre des professionnels ;

Sur proposition du Préfet, directeur de cabinet du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et du Directeur des usagers et des polices administratives de la préfecture de Police de Paris ;

A R R Ê T E N T

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024 susvisé est ainsi modifié :

- au 1^{er} alinéa du 3^o, les mots : « Madame Aïssata DIALLO » sont remplacés par « Monsieur Charles GUYONVARCH » ;

Article 2 :

L'article 2 de l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024 susvisé est ainsi modifié :

- au 2^{ème} alinéa du 2^o, les mots : « Madame Aïssata DIALLO » sont remplacés par « Monsieur Charles GUYONVARCH » ;

.../...

Article 3 :

Le Préfet, directeur de cabinet du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris et le Directeur des usagers et des polices administratives de la préfecture de Police de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Île-de-France ainsi que sur le portail de publication des actes administratifs de la Ville de Paris, et consultable sur le site de la préfecture de la région Île-de-France www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,

Le préfet de Police,
préfet de la zone de
défense et de sécurité de Paris

Signé Marc GUILLAUME

Signé Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2025-02-24-00006

Arrêté n° 2025-00244 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 24 FEV 2025

ARRETE N° 2025-00244

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Tony AUBERT**, Major de police, né le 09 octobre 1974 ;
- **M. Abdelmalek HAFIDI**, brigadier-chef de police, né le 03 février 1979 ;
- **M. Lionel LOUBET**, brigadier-chef de police, né le 27 avril 1987 ;
- **M. Mathieu ROUFFE**, brigadier-chef de police, né le 26 mai 1984 ;
- **M. Clément DESMARIS**, gardien de la paix, né le 10 novembre 1989 ;
- **M. Dylan GRASLIN**, gardien de la paix, né le 04 mai 1994.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2025-02-24-00007

Arrêté n° 2025-00245 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 24 FEV 2025

ARRETE N° 2025-00245

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **Mme Virginie DUCHEMIN**, capitaine de police, née le 09 mars 1974 ;
- **Mme Corinne PHILION**, brigadière-chef de police, née le 07 avril 1980 ;
- **Mme Mélissa QUISTIN**, brigadière-chef de police, née le 28 août 1985 ;
- **Mme Sandie BASTIEN**, gardienne de la paix, née le 09 janvier 1988 ;
- **M. Valentin BESINGUE**, gardien de la paix, né le 20 juin 1991 ;
- **M. Lucas BREDEMESTRE**, gardien de la paix, né le 16 janvier 1988 ;
- **M. ANTONIN CARSEL**, gardien de la paix, né le 31 mars 1996 ;
- **M. Guillaume DUTRANNOY**, gardien de la paix, né le 04 octobre 1997 ;
- **M. Stéphane OWEN**, gardien de la paix, né le 23 novembre 1990 ;
- **M. Thomas PAUL**, gardien de la paix, né le 30 septembre 1996 ;
- **Mme Tara HILAIRE-COCHARD**, policière adjointe, née le 22 novembre 1995.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé Laurent NUÑEZ